



# Revue de presse trimestrielle 2024

## Juillet – Août - Septembre

### Upsadi

# Récapitulatif

## Récapitulatif des actions de relations presse

- **6 Communiqués de Presse envoyés**
  - **9 interviews réalisées**
  - **8 retombées presse**



# Récapitulatif

## Récapitulatif des actions de relations presse

COMMUNIQUES DE PRESSE	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Envoyés	3	0	3
INTERVIEWS REALISEES	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
	7	1	1
FORMAT RETOMBES	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
ONLINE	7	1	0
PRINT	0	0	0
TV	0	0	0



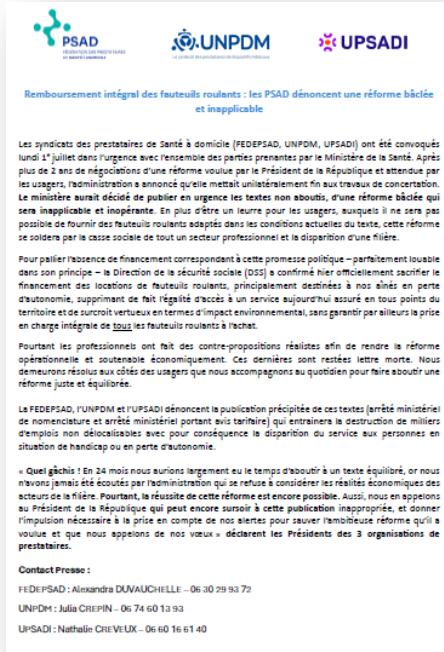


# Communiqués de presse de juillet à septembre

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - juillet

### Remboursement intégral des fauteuils roulants : les PSAD dénoncent une réforme bâclée et inapplicable



Remboursement intégral des fauteuils roulants : les PSAD dénoncent une réforme bâclée et inapplicable

Les syndicats des prestataires de Santé à domicile (FEDEPSAD, UNPDM, UPSADI) ont été convoqués lundi 1<sup>er</sup> juillet dans l'urgence avec l'ensemble des parties prenantes par le Ministère de la Santé. Après plus de 2 ans de négociations d'une réforme voulue par le Président de la République et attendue par les usagers, l'administration a annoncé qu'elle mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation. Le ministère aurait décidé de publier en urgence les textes non aboutis, d'une réforme bâclée qui sera inapplicable et inopérante. En plus d'être un leurre pour les usagers, auxquels il ne sera pas possible de fournir des fauteuils roulants adaptés dans les conditions actuelles du texte, cette réforme se soldera par la cassure sociale de tout un secteur professionnel et la disparition d'une filière.

Pour pallier l'absence de financement correspondant à cette promesse politique – parfaitement louable dans son principe – la Direction de la sécurité sociale (DSS) a confirmé hier officiellement sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à nos aînés en perte d'autonomie, au profit de ce qui fait l'égale accessibilité à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achet.

Pourtant les professionnels ont fait des contre-propositions réalisistes afin de rendre la réforme opérationnelle et soutenable économiquement. Ces dernières sont restées lettre morte. Nous demeurons résolus aux côtés des usagers que nous accompagnons au quotidien pour faire aboutir une réforme juste et équilibrée.

La FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI dénoncent la publication prévisible de ces textes (arrêté ministériel de nomenclature et arrêté ministériel portant avis tarifaire) qui entraînera la destruction de milliers d'emplois non délocalisables avec pour conséquence la disjonction du service aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

« Quel gâchis ! En 24 mois nous aurions largement eu le temps d'aboutir à un texte équilibré, or nous n'avons jamais été écoutés par l'administration qui se refuse à considérer les réalités économiques des acteurs de la filière. Pourtant, la réussite de cette réforme est encore possible. Aussi, nous en appelons au Président de la République qui peut encore surseoir à cette publication inappropriée, et donner l'impulsion nécessaire à la prise en compte de nos alertes pour sauver l'ambitieuse réforme qu'il a voulue et que nous appelons de nos vœux » déclarent les Présidents des 3 organisations de prestataires.

Contact Presse :  
FEDEPSAD : Alexandra DUVAUCHELLE - 06 30 29 93 72  
UNPDM : Julia CREPIN - 06 74 60 13 93  
UPSADI : Nathalie CREVET - 06 60 16 61 40

[CP-VPH-DEF.pdf](#)



# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - juillet

### Partir en vacances avec un dispositif médical : c'est possible grâce au soutien des Prestataires de Santé à Domicile



Communiqué de presse

#### Partir en vacances avec un dispositif médical : c'est possible grâce au soutien des Prestataires de Santé à Domicile

Paris, le 25 juillet 2024 – Qu'ils souffrent d'apnée du sommeil, de diabète, de cancer, de la maladie de Parkinson, de la maladie de Crohn, d'insuffisance respiratoire ou de handicap, ce sont 4 millions de patients en France qui sont conseillés et accompagnés par un Prestataire de Santé à Domicile (PSAD). Pour ces patients, le soutien des prestataires de santé à domicile leur permet de continuer à faire pour l'entretien, la maintenance ou le dépannage, y compris pendant leurs vacances loin de chez eux !

C'est en effet une mission peu connue des PSAD : accompagner les patients et leur permettre de suivre leur traitement dans les meilleures conditions, que ce soit à leur domicile ou sur le lieu de villégiature : au bord de la mer, à la campagne ou en montagne, en juillet ou en août. 2 350 entreprises de Prestation de Services à la Personne (PSP) partenaires sur l'ensemble du territoire continuent d'accompagner tous les patients 24h sur 24 et 7 jours sur 7 !

Pour les professionnels de santé aussi, la disponibilité et la réactivité des PSAD est une chance : de par leur maillage territorial, leur expertise, et la bonne structuration des acteurs, ces professionnels permettent de libérer des lits d'hôpitaux et du temps de soin, tout en améliorant la qualité des prises en charge.

« Partir de trêve estivale pour les Prestataires de Santé à Domicile ! », souligne Didier Daouas Président de l'Upsadi, qui ajoute : « Nous sommes mobilisés à 100% pour permettre à tous les patients, qu'ils soient suivis par nos soins tout au long de l'année ou de passage, de partir en vacances malgré leur maladie chronique. De plus, pendant les périodes de fortes chaleurs, nous sommes en première ligne pour déployer des protocoles de réhydratation et de soins pour assurer les sautes d'urgences. L'été est donc une période propice pour illustrer toute la diversité de nos missions, et tous les services que nous pouvons rendre ou systèmes de suivi : soulager les soignants, et faciliter la vie des patients ! ».

Des vacances pour tous : les prestations de santé à domicile assurées durant la période estivale

Partir en vacances loin de son lieu de résidence peut être une source de stress pour les patients équipés de dispositifs médicaux : peur de la panne, de la casse, de l'oubli ou du manque de consommables, manque d'informations sur les prestataires à prendre... Heureusement, tout ce long de l'été, les PSAD répondent aux besoins pour toutes les professionnels et toutes les technologies dont ils sont les experts. Grâce à leur maillage territorial, les entreprises s'engagent ainsi à fournir à tous les patients, qu'ils soient résidents, en vacances de courte ou de longue durée, une qualité de service égale et continue.

« En tant que professionnel voyageant régulièrement à l'étranger, j'ai pu rencontrer des problèmes avec mon appareil de PPC. À chaque fois que j'ai eu besoin d'aide, que ce soit pour un problème technique ou une urgence, le Prestataire de Santé à Domicile (PSAD) a toujours trouvé des solutions efficaces, même à des milliers de kilomètres de chez moi. J'ai toujours été très satisfait de leur accès à l'information et leur accompagnement thérapeutique et partagent activement à leur meilleure observation à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire, ou encore dans les domaines de la réadaptation et de la réhydratation, avec une grande variété de technologies. Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises partenaires sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 23 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j/7. »

Une préparation et une assistance garantie pour un séjour serein

Par leur présence sur l'ensemble du territoire national et la bonne coopération entre tous les acteurs locaux ou nationaux, les Prestataires de Santé à Domicile sont en mesure d'assurer l'accompagnement de tous les patients, y compris des vacanciers et assureront une large diversité de missions, essentielles pour les personnes suivant un traitement.

Avant le départ

- S'assurer des équipements : ils peuvent aider à la préparation du matériel indispensable et donner des conseils pour la conservation et le transport des médicaments.
- Pour les patients sous oxygénothérapie, les PSAD peuvent contacter la compagnie aérienne pour assurer au patient un voyage confortable et sécurisé.
- Ils ont la possibilité d'entrer en contact avec les professionnels de santé sur le lieu de vacances pour organiser la continuité de soin et la programmation des traitements et des injections de médicaments. Le patient peut perdre l'esprit serein en étant rassuré.
- Pour garantir une gestion efficace des dispositifs complexes, les PSAD peuvent transmettre des informations essentielles aux équipes médicales locales.

Sur place

- Pour simplifier la vie des patients, le PSAD reste sur le lieu de villégiature (en coordination ou non avec le PSAD référent), peut se charger de toute la gestion logistique et administrative qui incombe à la livraison des médicaments et fournitures, les consomables par exemple et à l'installation du matériel lors qu'un kit médical est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'appareil.
- Intervention et assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : les PSAD garantissent le dépannage, la maintenance et le remplacement des dispositifs médicaux permettant d'assurer la continuité des traitements. En cas de panne ou d'oubli d'un élément du dispositif médical à domicile, les PSAD sont disponibles pour trouver des solutions adaptées, personnalisées à toutes les situations rencontrées par les patients vacanciers, malgré loin de leur domicile habituel.
- Accompagnement à l'observance du traitement et coordination avec les médecins prescripteurs et les professionnels de santé locaux. Les PSAD assurent la télésurveillance continue des patients équipés d'un dispositif de pression positive continue (PPC), et veillent à ce que les traitements pour réhydratation et pour le suivi de l'observance soient effectués correctement.
- Pendant les périodes de fortes chaleurs notamment, déploiement des protocoles de réhydratation à domicile prescrits par les professionnels de santé.

Ateliers de l'Upsadi

Créée en 2013, l'UPSAIDI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les professionnels.

Préoccupé par l'intégrité du territoire métropolitain et Outre-mer, la présidence de l'UPSAIDI rassemble les patients depuis 2013. L'Upsadi a pour objectif de faire évoluer le secteur de la santé à domicile et d'assurer l'accompagnement thérapeutique et partagent activement à leur meilleure observation à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire, ou encore dans les domaines de la réadaptation et de la réhydratation, avec une grande variété de technologies.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350

entreprises partenaires sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 23 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j/7.

Contact Presse : Agence Etycom - Aely Noiret - [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) - 06 52 03 13 47

[CP-ete valide.pdf](#)

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - juillet

### Canicule : Les Prestataires de Santé à Domicile en première ligne pour prendre soin des patients déshydratés et soulager les services d'urgence

 **UPSADI**  
Alerte presse

**Canicule :**  
Les Prestataires de Santé à Domicile en première ligne pour prendre soin des patients déshydratés, et soulager les services d'urgence

Paris, le 30 juillet 2024 - Hier, la vigilance orange canicule a été levée à 23 départements de France, et avec elle, l'augmentation des risques pour la santé, notamment des plus fragiles. Dans ce contexte, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent un rôle crucial pour assurer la prise en charge des patients et déclencher les urgences hospitalières. Car au-delà de leur rôle auprès de 4 millions de patients déshydratés, les PSAD sont également des professionnels de santé (infirmier, infirmière, infirmier de Parkinson, cancer...). Ils jouent un rôle crucial en mettant en œuvre les protocoles de l'hospitalisation à domicile, en étroite collaboration avec les professionnels de santé et sur leur prescription.

Experts des dispositifs médicaux, et notamment des perfusions à domicile, ils assurent une prise en charge simple, en toute sécurité, permettant de soulager les professionnels de santé et des établissements de soins.

**Réhydratation sous-Cutanée à Domicile pour éviter l'hospitalisation : l'expertise des PSAD**

Les fortes chaleurs sont un défi majeur pour le système de santé, avec une augmentation significative des urgences pour des problèmes liés à la déshydratation et d'autres complications engendrées par la canicule. Parmi les « hospitalisations évitables », environ 11% sont liés au cas de déshydratation\*.

Les PSAD, par leur présence sur tout le territoire national (jusque dans les déserts médicaux) et de part leur réactivité et leur expertise, permettent de soulager ces services déjà surchargés.



En cas de déshydratation sévère, la réhydratation sous-cutanée, ou hypodermoclyse, se révèle être une solution très efficace, rapide et facile à mettre en œuvre à domicile. Cette méthode consiste à administrer des solutions hydratantes dans le tissu sous-cutané, soit en continu, soit en intervalles intermittents.

Les Prestataires de santé à domicile se chargent de cette procédure à domicile, en fournissant les équipements nécessaires pour garantir à la fois le confort et la sécurité du patient.

En 2022, plus de 5 000 patients âgés ont pu éviter une hospitalisation grâce à l'hydratation par perfusion à domicile.

Les PSAD sont les meilleurs experts de ce qu'il faut faire grâce à leur maîtrise des dispositifs médicaux ainsi que leur réactivité et disponibilité 24h/24, 7j/7, y compris dans les zones les plus isolées. En période de fortes chaleurs, leur expertise et leur capacité à déployer des protocoles de déshydratation sous-cutanée rapidement, se révèlent ancora plus précieuses, non seulement pour diminuer la pression sur les établissements hospitaliers mais également pour assurer la sécurité des patients à domicile. Cette mission est un exemple de ce que les PSAD peuvent apporter pour renverser la tendance au système de santé qui nous interroge explique Didier Doulias, Président de l'UPSADI.

\* Sur la période 2012-2017, Etude et Rapport n° 1262 C DREES, avril 2023  
\*\* Note de presse, Recours de la France à domicile 2023  
\*\*\* [http://www.fedepad.fr/communiques/FEDEPAD\\_168089723\\_Note%20de%20presse%20PSAD2023.pdf](http://www.fedepad.fr/communiques/FEDEPAD_168089723_Note%20de%20presse%20PSAD2023.pdf)

[AP-canicule-def.pdf](#)



# Communiqués de Presse

## Communiqués de presse - septembre

## Les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) en Occitanie

**82% des personnes âgées dépendantes prises en charge à domicile en 2040, Les PSAD acteurs de proximité prêts à relever les défis de la Santé de demain**



« Le régime Occitanie cumule de nombreux facteurs qui rendent indispensables les prestations de santé à domicile : population vieillissante, inégalités territoriales, zones isolées et déserts médicaux, surpopulation pendant le période estivale... Les PSDA y sont donc essentiels puisqu'ils assurent un accompagnement de proximité pour les patients les plus vulnérables, et sont, notamment, parfois dans les zones les plus reculées, les seuls professionnels disponibles 24 heures/24 et 7 jours/7 pour conseiller les patients ou les aider dans le suivi de leurs traitements médicaux. Si nous voulons pouvoir maintenir cette qualité de service aux patients et être en mesure de leur délivrer les traitements les plus... », déclare Didier Douillet, Président de l'Uppadi.

Contact Presse :

CP-Occitanie-2024-valide.pdf



# Communiqués de Presse

## Communiqués de presse - septembre

L'Upsadi félicite les nouveaux membres du Gouvernement  
Elle se tient à la disposition de Geneviève Darrieussecq et Paul  
Christophe pour contribuer, sans tarder, à leurs côtés à la construction  
du système de santé de demain et à la prise en considération des sujets  
d'actualité en lien avec le handicap



situation de handicap au fauteuil roulant qui correspond le mieux à leurs besoins. Nous avions bien avancé nous nous tenons à la disposition de Paul Christophe et de ses équipes pour lui indiquer les points qui demeurent à résoudre, sans repartir à zéro. *Is* indique Didier Daouas - Président de l'Upsad.

Mais la situation se tend pour les entreprises de prestations de santé à domicile : depuis 10 ans, elles continuent d'enregistrer des hausses de leurs charges, notamment liées à l'inflation, tout en étant soumises à des baisses de tarifs de leurs prestations imposées par les autorités.

Une situation devenue insupportable qu'il est urgent de régler en considérant, dans les tarifs des prestations de santé à domicile, la réalité économique du pays, et des entreprises. Au risque de voir disparaître tout un secteur d'activité, les travailleurs et les malades 22 000 emplois non délocalisables ou à risques.

- L'opérandu appelle donc aux nouvelles Ministères pour travailler à :

  - la reconnaissance des PSDs comme une voie d'aide complémentaire aux autres acteurs de santé pour répondre aux besoins grandissants d'agents de santé, à travers la redéfinition de leur rôle et de leurs missions visant à leur accorder une véritable place au cœur du système de santé,
  - l'ouverture de discussions avec les services de l'Etat pour une régulation responsable, intelligente dans le respect des intérêts de l'ensemble des parties (finances publiques, patients, entreprises),
  - la reprise des travaux sur les fauteuils roulants dans une logique de réelle concertation,
  - la reconnaissance des PSDs et leur intégration des PSDs dans les instances de santé nationales et

#### Answers to Review

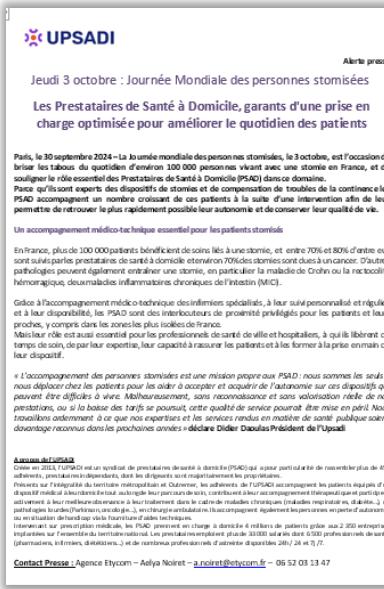
Créé en 2013, l'PSADAT est un syndicat de prestataires de santé à dominante (PSAD) qui a pour particularité de regrouper plus de 450 adhérents, dont les dirigeants sont également les propriétaires. Spécialisé dans la prise en charge de patients atteints d'ostéoporose, l'PSADAT s'est engagé à proposer un accompagnement personnalisé et holistique à l'ensemble de ses patients. L'objectif est de leur apporter une aide dans la gestion de leur maladie et de leur quotidien. L'accompagnement est basé sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outre-mer, les adhérents de l'PSADAT accompagnent les patients atteints d'ostéoporose dans leur maladie tout au long de leur parcours de soin, contribuant à leur accompagnement thérapeutique et participant activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de malades chroniques (ostéoporose, maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, maladie d'Alzheimer...) ou encore de personnes âgées. L'accompagnement est également axé sur l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Les intervenants sur prescription médicale, le PSADAT prend en charge à son compte 25 000 patients en France métropolitaine, et 10 000 patients en Outre-mer, soit 35 000 patients en tout. Les prestataires emploient plus de 35 000 salariés dont 5000 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'assistantes et d'accompagnants.

Contact Presse : Agence Ebycom - Aicha Noiset - a.noiset@ebycom.fr - 06 52 03 13 40

# Communiqués de Presse

## Communiqués de presse - septembre

**Jeudi 3 octobre : Journée Mondiale des personnes stomisées  
Les Prestataires de Santé à Domicile, garants d'une prise en charge optimisée pour améliorer le quotidien des patients**



**UPSADI**  
Alerte presse  
Jeudi 3 octobre : Journée Mondiale des personnes stomisées  
Les Prestataires de Santé à Domicile, garants d'une prise en charge optimisée pour améliorer le quotidien des patients

Paris, le 28 septembre 2024 - La Journée mondiale des personnes stomisées, le 3 octobre, est l'occasion de briser les tabous du quotidien d'environ 100 000 personnes vivant avec une stomaie en France, et de souligner le rôle essentiel des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans ce domaine. Pince qu'ils sont experts des dispositifs de stomaie et de compensation de troubles de la continence les PSAD accompagnent un nombre croissant de ces patients à la suite d'une intervention afin de leur permettre de retrouver le plus rapidement possible leur autonomie et de conserver leur qualité de vie.

Un accompagnement médico-technique essentiel pour les patients stomisés

En France, plus de 200 000 patients bénéficient de soins liés à une stomaie, et entre 70% et 80% d'entre eux sont suivis par des prestataires de santé à domicile : environ 70% des stomies sont dues à un cancer. D'autres pathologies peuvent également entraîner une stomaie, en particulier la maladie de Crohn ou la rectocolite hémorragique, des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MIC).

Grâce à l'accompagnement médico-technique des infirmières spécialisées, à leur suivi personnalisé et régulier et à leur disponibilité, les PSAD sont des interlocuteurs de proximité privilégiés pour les patients et leurs proches, y compris dans les zones les plus isolées de France.

« Le suivi et l'accompagnement essentiel pour les professionnels de santé de ville et hospitaliers, à qui il libèrent du temps de soin, de par leur expertise, leur capacité à rassurer les patients et à les former à la prise en main de leur dispositif. »

« L'accompagnement des personnes stomisées est une mission propre aux PSAD : nous sommes les seuls à nous déployer chez les patients pour les aider à accepter et à acquérir de l'autonomie sur ces dispositifs qui peuvent être difficiles à vivre. Malheureusement, sans reconnaissance et sans valorisation réelle de nos prestations, ou si la base des tarifs se penche, cette qualité de service pourrait être mise en péril. Nous trouvons notamment à ce que nos experts et les services rendus en matière de santé publique soient davantage reconnus dans les prochaines années », déclare Didier Daouas, Président de l'Upsadi.

**Annexe du communiqué**  
Créé en 2012, l'Upsadi est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui rassemble plus de 450 adhérents, principalement des infirmières spécialisées, dont les délégués sont engagés dans les domaines de l'accompagnement médico-technique et de l'assistance à domicile. L'Upsadi accompagne les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile et leur, inclut leur parcours de soins, contributif à leur accompagnement thérapeutique et participant activement à leur meilleure adhérence à leur traitement, dans le cadre de nombreux partenariats (hôpitaux, cliniques, IRM, laboratoires, etc.) et en partenariat avec les professionnels de santé de ville et hospitaliers, et de la recherche. L'Upsadi œuvre pour que les patients retrouvent leur qualité de vie et leur indépendance, en accompagnant régulièrement les patients vers leur乃是 ou en situation de hand cap via le fournisseur d'adès techniques.

En 2023, l'Upsadi a accompagné plus de 100 000 patients, à domicile et à l'hôpital, via 250 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 30 000 salariés dont 6 000 profils dédiés de santé (pharmacien, infirmier, diététicien, etc.) et de nombreux professionnels d'adresses (opérateurs 24/ 24 et 7/7).

**Contact Presse :** Agence Elycom - Adélya Noyer - [adelya.noyer@elycom.fr](mailto:adelya.noyer@elycom.fr) - 06 52 03 13 47

2024-10-03\_CP-Journee-mondiale-des-pers-stomisees-def.pdf



# Interviews de juillet à septembre

# Interviews

## Interviews réalisées en juillet



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH

Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
et un adhérent local  
Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH

Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH  
Sujet paru le 03/07



# Interviews

## Interviews réalisées en juillet



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH



Le 03/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH  
Sujets parus les 04/07 et 05/07



Le 04/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH  
Sujet paru le 05/07



# Interviews

## Interviews réalisées en juillet

**le Moniteur**  
des pharmacies

Le 05/07/2024

Echange avec Nathalie Creveux

Sujet : réaction de l'Upsadi à la  
réforme VPH

*Sujet paru le 05/07*



# Interviews

## Interview réalisée en août

### Géroskopie

Le 02/08/2024

Echange avec Nathalie Creveux

Sujet : rôle des PSAD durant l'été

Sujet paru le 05/08



# Interviews

## Interviews réalisées en septembre



Le 25/09/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
et Kévin Chatard

Sujet : rôle des PSAD

Sujet : à paraître en milieu de S 40



# Interview à venir

## Interview à venir

handicap.fr

Le 08/10

Encore à confirmer

Sujet : témoignage d'un patient  
stomisé et de son infirmière PSAD





# Retombées presse de juillet à septembre

# Récapitulatif

## Récapitulatif des retombées presse / sujets

- 8 retombées presse Upsadi

Nb de retombées par sujet

VPH : 7

Rôle des PSAD en été : 1



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

## LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR

2 juillet 2024



### Bâclée, la réforme du remboursement intégral des fauteuils roulants est mort-née (Communiqué)

Les syndicats des prestataires de Santé à domicile (FEDEPSAD, UNPDM, UPSADI) ont été convoqués lundi 1er juillet dans l'urgence avec l'ensemble des parties prenantes par le ministère de la Santé. Après plus de 2 ans de négociations d'une réforme voulue par le Président de la République et attendue par les usagers, l'administration a annoncé qu'elle mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation. Le ministère aurait décidé de publier en urgence les textes non aboutis, d'une réforme bâclée qui sera inapplicable et inopérante. En plus d'être un leurre pour les usagers, auxquels il ne sera pas possible de fournir des fauteuils roulants adaptés dans les conditions actuelles du texte, cette réforme se soldera par la casse sociale de tout un secteur professionnel et la disparition d'une filière.

Pour pallier l'absence de financement correspondant à cette promesse politique – parfaitement louable dans son principe – la Direction de la sécurité sociale (DSS) a confirmé hier officiellement sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à nos aînés en perte d'autonomie, supprimant de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat.

Pourtant les professionnels ont fait des contre-propositions réalisistes afin de rendre la réforme opérationnelle et soutenable économiquement. Ces dernières sont restées lettre morte. Nous demeurons résolus aux côtés des usagers que nous accompagnons au quotidien pour faire aboutir une réforme juste et équilibrée.

La FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI dénoncent la publication précipitée de ces textes (arrêté ministériel de nomenclature et arrêté ministériel portant avis tarifaire) qui entraînera la destruction de milliers d'emplois non délocalisables avec pour conséquence la disparition du service aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

« Quel gâchis ! En 24 mois nous aurions largement eu le temps d'aboutir à un texte équilibré, or nous n'avons jamais été écoutés par l'administration qui se refuse à considérer les réalités économiques des acteurs de la filière. Pourtant, la réussite de cette réforme est encore possible. Aussi, nous en appelons au Président de la République qui peut encore surseoir à cette publication inappropriée, et donner l'impulsion nécessaire à la prise en compte de nos alertes pour sauver l'ambitieuse réforme qu'il a voulue et que nous appelons de nos vœux » déclarent les Présidents des 3 organisations de prestataires.

<https://toute-la.veille-acteurs-sante.fr/223083/baclee-la-reforme-du-remboursement-integral-des-fauteuils-roulants-est-mort-nee-communique/>



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

LE MEDIA SOCIAL.FR

3 juillet 2024



Remboursement des fauteuils roulants : la réforme s'annonce "inapplicable"



En discussion depuis plusieurs années, la réforme devant permettre le remboursement intégral des fauteuils roulants – comme l'a promis l'exécutif – s'accélère. Deux réunions de concertation ont en effet été organisées en urgence, les 21 juin et 1er juillet, réunissant toutes les parties prenantes au ministère de la Santé, en vue de la publication imminente des deux arrêtés ministériels (sur la nomenclature et les tarifs).

Or, les projets de textes présentés conduiraient à la mise en œuvre « d'une réforme inapplicable », dénoncent les syndicats des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD, UNPDM et UPSADI). En cause notamment, « l'insuffisance des budgets prévus qui fait peser une partie de cette réforme sur les prestataires de santé », déplore Alexandra Duvauchelle, déléguée générale de la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD). En particulier, les enveloppes dédiées à la prise en charge de la location des fauteuils ne permettraient pas « de garantir la soutenabilité du dispositif pour les entreprises ».

Autre critique : « malgré la rallonge budgétaire annoncée, certains fauteuils roulants resteraient exclus du prix unique de vente fixé par la Direction de la sécurité sociale ». Une mesure contre laquelle le député sortant, Sébastien Peytavie, s'était mobilisé.

Au final, « en plus d'être un leurre pour les usagers (...), cette réforme se solderait par la casse sociale de tout un secteur professionnel et la disparition d'une filière », alertent les trois organisations, qui appellent le gouvernement à différer la publication des textes.

[https://www.lemediasocial.fr/remboursement-des-fauteuils-roulants-la-reforme-sannonce-inapplicable\\_yadcvC](https://www.lemediasocial.fr/remboursement-des-fauteuils-roulants-la-reforme-sannonce-inapplicable_yadcvC)



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

YANOUS.COM

3 juillet 2024



Mercredi 3 juillet – Aides techniques/Finances – Fauteuils remboursés au rabais ?



Trois organisations professionnelles concernées par la problématique du remboursement intégral des fauteuils roulants (UPSAIDI, [UNPDPM](#) et [FEDEPSAD](#)) alarment sur la volonté de l'administration de passer en force (lira l'actualité du [30 janvier 2024](#)). En effet, les discussions lancées après la [promesse](#) du président de la République, Emmanuel Macron, d'une telle prise en charge n'ont toujours pas abouti alors que les élections législatives anticipées convoquées par le même génèrent une forme de panique : la Direction de la Sécurité Sociale, qui dépend du ministère des solidarités, voudrait publier avant le second tour de scrutin du 7 juillet la nomenclature et classification des fauteuils roulants et assimilés, ainsi que l'arrêté de tarification qu'elle a élaboré. La DSS maintient son principe de Prix Limite de Vente au-delà duquel aucun remboursement n'est possible, tout en prévoyant de tels PLV par type de fauteuils (manuels actifs, ou de confort, à motorisation électrique, avec lift, etc.). « Ce serait tout ou rien, commente Nathalie Creveux, secrétaire générale de l'Upsadi. La DSS dit qu'elle a fait des efforts, avec une rallonge sur le budget et le relèvement des PLV. » Rallonge obtenue en transférant les crédits prévus pour la prise en charge des fauteuils loués qui seraient intégralement à la charge des assurés sociaux. Selon les estimations des 3 organisations, 40% des actuels utilisateurs de fauteuils roulants sortiraient avec le nouveau système de tout remboursement en cas de renouvellement, et la facilitation du processus global d'acquisition d'un matériel adapté ne serait pas effective.

<https://www.yanous.com/news/actualite/actualite2406.html>



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

**GEROSCOPIE.FR**  
4 juillet 2024

**Gérosco pie**  
LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU GRAND ÂGE

04/07/2024 - Projets d'arrêtés 16951 Remboursement des fauteuils roulants : un marché de dupes ?

**La location des fauteuils roulants par les personnes âgées pourrait être sacrifiée pour financer l'achat de fauteuils roulants par les personnes en situation de handicap, et encore, pas tous les fauteuils.**

Le remboursement intégral de tous les fauteuils roulants avait été promis en avril 2023 par Emmanuel Macron lors de la dernière Conférence nationale du handicap puis confirmé par Gabriel Attal lors de son discours de politique générale du 30 janvier dernier. Ou en est-on ?

Dans un communiqué commun du 2 juillet, titré « Bâclée, la réforme du remboursement intégral des fauteuils roulants est mort-née », les syndicats des prestataires de santé à domicile Fedepsad, UNPDM et Upsadi expliquent avoir été convoqués le 1er juillet par le ministère de la Santé « dans l'urgence » avec l'ensemble des parties prenantes pour s'entendre annoncer que l'administration mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation et que le ministère aurait décidé « de publier en urgence les textes non aboutis, d'une réforme bâclée qui sera inapplicable et inopérante », écrivent-elles. Pour résumer, ces textes (projets d'arrêtés ministériels de nomenclature et portant avis tarifaire -dont Gérosco pie ne dispose pas) aboutiraient à « sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à nos aînés en perte d'autonomie, supprimant de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat ». Avec, à la clé, « la destruction de milliers d'emplois non délocalisables avec pour conséquence la disparition du service aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ».

Il s'agit pour la Direction de la sécurité sociale (DSS) de pallier l'absence de financement correspondant à cette promesse politique. « Quel gâchis ! », concluent les fédérations, pour qui malgré tout « la réussite de cette réforme est encore possible » : elles en appellent au président de la République « qui peut encore surseoir à cette publication inappropriée ».

<https://www.gerosco pie.fr/remboursement-des-fauteuils-roulants-un-marche-de-dupes--idm-41-ids-32411>

 **UPSADI**  
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ  
À DOMICILE INDEPENDANTS



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

**GEROSCOPIE.FR**  
5 juillet 2024

**Géroscopie**  
LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU GRAND ÂGE

Fauteuils roulants : l'Elysée stoppe une « réforme bâclée »



Les prestataires de santé à domicile en avaient appelé au président de la République pour surseoir à une publication « inappropriée ». Il les a entendus.

L'Elysée a été prompt à réagir à l'alarme des trois syndicats des prestataires de santé à domicile Fedepsad, UNPDM et Upsadi sur le marché de dupé qui s'annonçait : la location des fauteuils roulants, surtout par les personnes âgées, ne serait plus remboursée en contrepartie du remboursement de leur achat, surtout par les personnes en situation de handicap (et encore pas tous les fauteuils).

L'Upsadi a appris que l'Elysée a finalement renoncé à son passage en force et ne va pas publier ce texte en urgence avant le second tour des élections législatives - l'Union vient de le faire savoir à Géroscopie.

Il faut dire que le remboursement intégral de tous les fauteuils roulants était une promesse d'Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023 et que Gabriel Attal l'avait reprise lors de son discours de politique générale du 30 janvier dernier. On suppose que la concertation entre la Direction de la Sécurité sociale et les professionnels du secteur va reprendre...

<https://www.geroscopie.fr/fauteuils-roulants-l-elysee-stoppe-une-reforme-baclee-idm-0-ids-32421>



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

## LE MONITEUR DES PHARMACIES.FR

5 juillet 2024

LE MONITEUR  
des pharmacies

### Fauteuils roulants : reportée mais pas annulée, la réforme irrite pharmaciens et associations

C'est une promesse du président de la République Emmanuel Macron, annoncée lors de la conférence nationale du [handicap](#) en avril 2023 : les [fauteuils roulants électriques](#) et manuels devraient être remboursés, sans reste à payer pour les usagers, d'ici la fin de l'année. Deux arrêtés ministériels devaient paraître cette semaine pour fixer les modalités de ce remboursement intégralement pris en charge par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et les complémentaires santé. « Nous nous y sommes fermement opposés. Finalement, la publication de ces arrêtés est reportée à l'examen du prochain gouvernement », a assuré le président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Philippe Besset.

#### Baisser le financement de la location pour rembourser les fauteuils électriques

La Direction de la sécurité sociale (DSS) veut diminuer drastiquement le financement de la location de fauteuils roulants manuels, afin de financer le remboursement des fauteuils roulants électriques. « C'est aberrant », juge Philippe Besset. Même son de cloche du côté de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO). Dans une lettre ouverte aux pharmaciens, son président Pierre-Olivier Variot dénonce la volonté du ministère de la Santé de moins bien rembourser les fauteuils roulants et de baisser leur prix de vente, « ce qui aura des effets désastreux sur la qualité et la durabilité de ces matériels qui bénéficient à plusieurs centaines de milliers de personnes, de manière temporaire ou permanente. »

#### Une mesure bâclée ?

La réforme suscite également l'indignation des syndicats des prestataires de santé à domicile. Dans un communiqué paru le 2 juillet, la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI s'opposent à cette mesure « bâclée » et « inapplicable » : « sacrifier le financement des locations de fauteuils roulants, principalement destinées à [nos aînés](#) en perte d'autonomie, supprime de fait l'égalité d'accès à un service aujourd'hui assuré en tous points du territoire et de surcroît vertueux en termes d'impact environnemental, sans garantir par ailleurs la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à l'achat. »

Le projet est donc reporté mais pas enterré, prévient Philippe Besset : « On gagne un peu de temps pour réétudier le sujet avec le prochain gouvernement. On reste pleinement mobilisés sur cette question. »

<https://www.lemniteurdespharmacies.fr/actu/actualites/actus-socio-professionnelles/fauteuils-roulants-reportee-mais-pas-annulee-la-reforme-irrite-pharmaciens-et-associations.html>



VPH

# Résultats actions de relations presse juillet

## HOSPIMEDIA.FR

5 juillet 2024



### Équipement

#### Les discussions autour de la réforme des fauteuils roulants se poursuivent

Alors que les prestataires de santé à domicile s'inquiétaient d'une finalisation précipitée de la réforme du remboursement des fauteuils roulants, le ministère délégué aux Personnes âgées et Personnes handicapées tempère. Les discussions avec toutes les parties prenantes se poursuivent, indique-t-il, malgré le contexte politique incertain.



L'arrêté de nomenclature et celui portant avis tarifaire ne seront pas publiés dans les prochains jours, assure le ministère. (SPL/BSIP)

La réforme du remboursement des fauteuils roulants n'est pas forcément loin d'aboutir "mais il faut prendre le temps de retravailler dans le détail", estime les prestataires de santé à domicile. L'ensemble des parties prenantes, à savoir le ministère, la sécurité sociale, les distributeurs et les associations des prestataires de santé à domicile (Psad) et les associations d'usagers, dans un communiqué commun publié dans la foulée, la Fédération des prestataires de santé à domicile, l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux et l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (Upsadi) se sont inquiétées d'une publication précipitée de l'arrêté de nomenclature et de celui portant avis tarifaire. "Après plus de deux ans de négociations d'une réforme voulue par le président de la République et attendue par les usagers, l'administration a annoncé qu'elle mettait unilatéralement fin aux travaux de concertation", indiquent-ils. Le ministère aurait décidé de publier en urgence les textes non aboutis, une réforme bâclée qui sera inaplicable et incertaine.

Il n'en est rien, assure le ministère. Ainsi à HOSPIMEDIA le ministère délégué charge des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Les discussions se poursuivent et les textes réglementaires ne paraîtront pas avant la fin de l'été, dans le cadre d'un accord de négociation. Et ce, pour affiner le projet et proposer des ajustements tarifaires, y compris pour les distributeurs. Selon le ministère, les industries sont favorables à la réforme, alors que les représentants des usagers sont plus partagés en fonction des organisations. Quant à l'opposition des Psad, elle est également connue.

#### Qui va pour la réforme ?

"Le décret de la sécurité sociale nous a dit ne pas souhaiter prendre le travail des dernières années", explique à HOSPIMEDIA, Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi. Un travail "immense", reconnaissent les prestataires, même s'ils regrettent l'absence de réelles concertations. Les Psad non plus ne veulent pas repartir de zéro, mais ils ne souhaitent pas prendre le risque de publier un texte non abouti, poursuit Nathalie Creveux. "Je ne dis pas que c'est un exercice facile. Toute la difficulté est d'arriver à une réforme juste, qui répond au besoin des personnes et qui ne crée pas effet d'aubaine." Les représentants "ont fait des contre-propositions réalisistes afin de rendre la réforme opérationnelle et soutenable économiquement", soulignent les trois fédérations dans leur

communiqué. Ces dernières sont restées lettre morte. Nous demeurons résolus aux côtés des usagers que nous accompagnons au quotidien pour faire aboutir une réforme juste et équilibrée.

Tant que le Gouvernement actuel gère les affaires courantes, les travaux vont le poursuivre, précise encore le ministère chargé des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Quelle que soit sa composition à compter du 8 juillet, il appartiendra au prochain Gouvernement de prendre une décision concernant la réforme du remboursement des fauteuils roulants, souligne-t-il. Celle-ci a un coût important et son budget a encore été abondé le 2 juillet pour répondre aux inquiétudes des distributeurs, indique encore le ministère.

#### Crainties sur le prix limite de vente

Les représentants des Psad font part de plusieurs griefs à l'encontre de la réforme telle qu'elle a été présentée le 2 juillet. Les fédérations pointent notamment la nécessité de faire évoluer le cadre de négociation qui pénalise les prestataires dans un contexte d'autonomie et d'attribution d'un montant de reste à charge, ainsi que la nouvelle classification des fauteuils roulants. Celle-ci catégorise les équipements en leur assortant un prix limite de vente. "Sur le papier, l'idée est bonne, elle permet de contenir les prix", explique Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi. Mais une estimation réalisée par les prestataires de santé montre que seulement 50% des fauteuils roulants rentrent dans les prix de la nouvelle classification. Globalement, les représentants du secteur craignent une remise en cause de l'équilibre économique, voire de la survie des entreprises, et plaident pour le maintien des emplois dans la filière.

<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20240705-equipement-les-discussions-autour-de-la-reforme-des-fauteuils-roulants>

Eté

# Résultats actions de relations presse juillet

**GEROSCOPIE.FR**

6 août 2024

## Géroscopie

Les prestations de santé à domicile assurées durant la période estivale



En juillet et août, les 2 350 entreprises de Prestations de Santé à Domicile réparties sur l'ensemble du territoire continuent d'accompagner tous les patients 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

« Pas de trêve estivale pour les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) ! », affirme Didier Daoulas, président de l'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (Upsadi). Pendant l'été, 4 millions de patients en France peuvent compter sur les PSAD, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les accompagner, mais aussi pour l'entretien, la maintenance ou le dépannage pendant leurs vacances, loin de chez eux.

### Face à la vague de chaleur

Face aux fortes chaleurs, les PSAD sont en première ligne pour prendre soin des patients déshydratés et jouent un rôle crucial en mettant en œuvre les protocoles de réhydratation à domicile. La réhydratation sous-cutanée est une méthode efficace qui consiste à administrer des solutions hydratantes dans le tissu sous-cutané, permettant ainsi une prise en charge rapide et sécurisée à domicile.

Grâce à leur présence sur tout le territoire national, leur réactivité et leur expertise, les PSAD permettent de soulager les services d'urgence déjà surchargés. Ils assurent une continuité de service et une qualité de soin égale, que ce soit en ville ou dans les zones rurales (y compris les déserts médicaux). Ils interviennent sur prescription médicale et emploient plus de 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien, ...), pour garantir un accompagnement thérapeutique optimal. En 2022, plus de 5000 patients âgés ont pu éviter une hospitalisation grâce à l'hydratation par perfusion à domicile.

Par : Maxime Hériaux

<https://www.geroscopie.fr/les-prestations-de-sante-a-domicile-assurees-durant-la-période-estivale-idm-27-ids-32512>





## Articles à paraître

# Articles à paraître

## Autres articles à paraître



### NUTRITION ET ENDOCRINOLOGIE

Interview réalisée en début d'année, parution reportée à plusieurs reprises  
Encore à paraître



### TOP SANTE

Interview réalisée sujet : rôle des PSAD  
A paraître

